

## Rapport du comité de santé sécurité

### *Suivi proposition 1 – Santé et sécurité au travail*

Le programme de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB) est un programme complexe qui repose sur trois types d'interventions :

- la formation, qui doit dispenser d'un programme de formation régulier aux personnels soignants de son établissement pour prévenir l'occurrence d'accidents susceptibles d'entraîner des maux de dos lors de déplacements de patient-es;
- agent-e de prévention dans son établissement en contribuant, avec le personnel qu'il a formé, à l'identification des facteurs de risque de lésions professionnelles et à la mise en place des mesures de prévention primaire appropriées;
- finalement, former des agent-es de suivi qui sont censés l'aider dans son rôle d'agent-e de prévention.

La résolution qui émane du dernier congrès allait comme suit :

*Que le comité santé et sécurité du travail FSSS fasse une évaluation sur le programme actuel de déplacement sécuritaire des bénéficiaires afin de proposer à l'ASSTSAS le développement d'un nouveau programme de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB) de niveau 2, le cas échéant, pour une meilleure prise en charge du milieu.*

En ce moment, les formatrices et formateurs actifs qui ne s'impliquent pas dans des activités de prévention invoquent les mêmes raisons que celles mises de l'avant pour expliquer l'absence de formation du PDSB, soit l'insuffisance de ressources mises à leur disposition par leur établissement et le fait que ce dernier leur ait demandé de se consacrer uniquement au suivi auprès du personnel formé.

Dans les faits, souvent, même formé, il est difficile de mettre en application ce qui a été enseigné à cause de la pression exercée au travail qui recherche une prestation de travail qualifiée de « vite et bien » et ce, au détriment de l'intégrité physique de la travailleuse ou du travailleur.

C'est pourquoi, à notre avis, la formation actuelle répond aux besoins des travailleuses et travailleurs, et des formatrices et formateurs. Par contre, il serait davantage important de mettre l'emphase sur le suivi PDSB, la prévention et l'intégration dans le milieu de travail.

La formation de niveau 2 n'est pas une option que le comité retient. Toutefois, il y a du travail et du développement à faire. En ce sens, nos travaux se feront :

- en premier lieu, des représentations seront faites à l'ASSTSAS dans le but de continuer à concentrer notre énergie sur l'agent-e de prévention et l'agent-e de suivi, afin de développer davantage le contenu pédagogique de manière à mieux outiller les formatrices et formateurs;
- l'accent devra être mis sur l'acquisition de tactiques et de stratégies pouvant leur être utile, pour favoriser l'adoption de modifications organisationnelles.

Le comité de santé sécurité travaillera à préparer un outil pour les syndicats visant à convaincre les organisations, par le biais du comité paritaire ou de la direction, de mettre en place un programme pour tout le personnel. Ce programme aura pour objectif d'assurer un suivi, après la formation PDSB, d'offrir des ateliers sur des sujets ciblés et d'assister les employé-es accidentés lors de leur retour au travail, afin de diminuer le risque de rechute, récurrence ou aggravation des accidents du travail.

### ***Suivi proposition 2 – Santé et sécurité au travail***

*Que les syndicats revendiquent auprès de l'employeur des mesures afin d'assurer le transfert des bonnes pratiques en santé et sécurité.*

*Que ces mesures fassent l'objet de discussions et soient approuvées par le comité conjoint ou le comité paritaire en santé et sécurité.*

*Que le comité de santé et sécurité développe de nouveaux outils pour soutenir les syndicats dans leur démarche.*

Objectif : développer des moyens pour appuyer nos syndicats à revendiquer des mécanismes de parrainage sur les bonnes pratiques en santé et sécurité auprès des personnes nouvellement embauchées ou celles débutant sur un nouveau poste de travail.

La première partie du mandat a été utilisée pour prendre connaissance des informations et études qui ont été effectuées sur le sujet.

Nous sommes à la recherche d'expériences vécues dans des syndicats qui considèrent qu'il y a des pratiques, dans leur milieu de travail, qui répondent en partie à l'objectif de cette résolution. Je vous demande de m'interpeler pour que je puisse prendre vos coordonnées afin que nous échangions sur votre réalité.

### ***Suivi proposition 3 – Santé et sécurité au travail***

*Que la fédération maintienne et poursuive son plan d'action 1, 2, 3 GO...*

*En ce qui concerne les secteurs privés, que chaque secteur soit rencontré pour faire un état de situation en santé et sécurité du travail dans le but de dégager des perspectives en santé et sécurité adaptées à la réalité du milieu, en lien avec le plan d'action 1, 2, 3 GO...*

Le suivi de la campagne 1, 2, 3 GO est en cours. Le secteur des centres de la petite enfance a été rencontré et les autres secteurs privés le seront au gré des instances qui se tiendront cet hiver et au printemps.

Depuis le congrès, il s'est tenu deux rencontres de coordination nationale avec les vice-présidences de régions et un conseiller syndical de chacune des régions, le tout afin de faire le suivi de l'évolution des coordinations régionales en SST et des besoins des équipes régionales ainsi que des syndicats.

Le calendrier de formation est disponible sur le site de la FSSS, sous l'onglet *Santé sécurité*. Nous offrons les mêmes formations de base, soit *Action syndicale en prévention (ASP)*, *Prévention violence et harcèlement au travail (PVHT niveau 1 et 2)*, *Santé mentale et organisation du travail (SMOT)* et *Règlement sur la santé et sécurité au travail (RSST)*. Une nouvelle formation est disponible depuis septembre, soit *Amiante et produits dangereux*. Celle-ci sera offerte les 21-22 janvier 2014 à Québec et les 27-28 janvier 2014 à Montréal.

L'hiver et le printemps devraient voir deux autres nouvelles formations s'ajouter, sous forme de journées thématiques : une sur le thème des systèmes de gestion de la santé sécurité, qui parle de l'environnement et des limites de ces systèmes et comment travailler avec ceux-ci, et plus tard, au printemps, une formation sur les comités paritaires en santé sécurité du travail, qui permettra à ceux qui y participeront de savoir ce qu'est un comité paritaire et quel est son rôle, ainsi que celui de ses acteurs.

Les deux syndicats FSSS du CSSS Bordeaux-Cartierville – St-Laurent, par l'entremise de Mona Edma et Benoit Taillefer, ont présenté deux ateliers dans le cadre des journées *Bilan et perspectives*, événement qui a eu lieu les 5 et 6 novembre dernier à Trois-Rivières, sur le thème : *La santé sécurité dans une perspective de multiculturalisme*.

Ils présentaient les résultats et constats, tirés de rencontres et entrevues avec des travailleuses et des travailleurs issus de l'immigration. Il faut dire que, pour la catégorie 2, 60% des salarié-es sont immigrants, plus particulièrement d'Haïti, du Maghreb ou des pays arabes.

Les constats tirés sont les suivants :

- ces salarié-es méconnaissent leurs droits;
- ils sont craintifs à l'endroit du syndicat;
- ils sont craintifs face à l'employeur, ce dernier exerçant des pressions pour que ces salarié-es ne déclarent pas les événements accidentels et se retrouvent lésés en ce qui concerne la reconnaissance de leurs droits à la CSST.

De ce fait, ils sont craintifs face à la CSST et craignent, entre autres, de perdre leur emploi.

La présentation des syndicats du CSSS Bordeaux-Cartierville – St-Laurent devrait être sur le site de la FSSS d'ici deux semaines.

La FSSS a organisé un atelier fédératif dans le cadre des journées *Bilan et Perspectives 2013* de la CSN en santé sécurité.

Lors de cet atelier, la conférencière Romaine Malenfant a fait une présentation sur la participation syndicale dans des dossiers de réaffectation lorsqu'une travailleuse est enceinte. La conférence portait sur le thème *Tenir compte des risques dans le respect des travailleuses enceintes et de leur travail. La nécessité de l'action syndicale.*

Toujours au cours de cet atelier, les militantes et les militants ont eu l'occasion de faire une réflexion sur les conditions qui défavorisent les réaffectations dans le cadre du programme pour une maternité sans danger et de se questionner par rapport à une implication syndicale lors de la réaffectation de la travailleuse enceinte.

Le comité a participé, lors de la *Semaine nationale de la santé et sécurité au travail* (20-26 octobre 2013), à plusieurs visites des lieux de travail où les syndicats avaient organisé des activités dans le cadre cette semaine. La FSSS a produit un outil de visibilité pour l'événement, soit une lingette à lunettes identifiée de la fédération avec le message suivant : « la santé sécurité, faut y voir ».

Avec le protocole UQÀM-CSN, une rencontre a été faite à ce jour sur une étude qui tentera de constater si, lorsque l'employeur est membre d'une mutuelle de prévention, celle-ci porte bien son nom et a une influence positive sur la prévention dans le milieu de travail. Les centres de la petite enfance, le secteur préhospitalier ainsi que celui des centres d'hébergement privés ont été choisis comme terrain d'études.

Dans le cadre d'une étude sur l'application des mesures préventives par les infirmières et infirmiers dans l'exercice de leur travail, en collaboration avec l'IRSST, nous aurons à sélectionner des mesures préventives et en faire l'analyse. De plus, une fois les mesures déterminées, nous pourrions solliciter des syndicats représentant des membres de la catégorie 1, afin de participer à la phase d'entrevue.

Tout d'abord, il faut se rappeler que la FSSS poursuit ses efforts pour s'enquérir des tribunes qui lui sont offertes pour augmenter sa visibilité et avoir un rôle d'influence positive en matière de prévention en santé et sécurité du travail.

Depuis plusieurs années, la Fédération de la santé et des services sociaux assume la coprésidence syndicale au Conseil d'administration de l'Association paritaire en santé et sécurité du travail, secteur Affaires sociales, communément appelé l'ASSTSAS. Que ce soit par la présence, aussi bien au comité exécutif que dans les autres comités ad hoc, la fédération s'assure de représenter les intérêts de la clientèle qui, soit dit en passant, est en très grande majorité affiliée à la FSSS-CSN.

Cette année, un comité de travail a été formé pour élaborer la planification stratégique 2014-2018 et ce, en partenariat avec la firme Raymond Chabot, Grant Thornton et Cie. Nous tenons à remercier l'ensemble des syndicats, des personnes, des membres des comités paritaires et comités conjoints qui ont répondu à l'appel en début d'été. Le 15 août, au terme du sondage, 711 personnes avaient répondu. Les répondants se composent de 44% de travailleuses et travailleurs, et de 20% de cadres. En ce qui concerne la participation des comités paritaires, on note 11 % du côté syndical comparativement à 7% des représentants patronaux. L'ensemble des régions est représenté par le sondage. Par contre, Montréal (26%) et la Montérégie (11%) sont les deux régions ayant répondu le plus. Les répondants provenaient en grande majorité des établissements publics de notre réseau. Nous sommes à finaliser cette planification pour qu'elle puisse être présentée au Conseil d'administration de l'ASSTSAS en décembre prochain.

Dans un deuxième temps, la fédération est fière d'avoir participé au groupe de travail en 2012 pour l'élaboration des sujets traités au *Grand rendez-vous CSST, Volet jeune* du secteur de la santé. L'engouement pour un tel événement a été tel que la CSST a décidé de reconduire la même thématique cette année lors du *Grand rendez-vous* de mai, à Québec, et de novembre à Montréal.

Cet événement d'excellence est un lieu privilégié pour sensibiliser les jeunes travailleuses et travailleurs à l'importance de la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail. C'est une tribune exceptionnelle d'informations, de partage d'expérience et des connaissances. Quand on sait que les accidents de travail surviennent dans les six premiers mois chez les nouveaux salarié-es, on voit là toute l'importance de faire de la sensibilisation auprès de ces nouveaux salarié-es.

Un autre projet, pour lequel la FSSS a été sollicitée dernièrement, est en chantier; projet de recherche initié par l'IRSST. L'objectif général de l'étude est de comprendre quelle est l'influence des rythmes imposés par l'équipe de travail infirmières-infirmiers/infirmières-infirmiers auxiliaires/préposé-es aux bénéficiaires dans l'apprentissage et l'appropriation des principes généraux du PDSB par les recrues préposées dans les centres d'hébergement du Québec. Le CSSS Memphrémagog, le CSSS IUGS et le CSSS des Sources sont les endroits visés par la recherche. C'est un dossier à suivre...

### **Stéphane Langlois**

Conseiller syndical – Santé sécurité et retraite

### **Guy Laurion**

Vice-président catégorie 2

Responsable politique du dossier Santé sécurité